

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/584-commerces-le-dimanche-1>

Commerces, le dimanche (1)

- Châteaubriant - Commerce-artisanat -

Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2007

Mise à jour le : dimanche 5 juillet 2009

Description :

Oui à l'ouverture de tous les magasins, la nuit et les dimanches.

Oui à l'ouverture des banques, et bureaux de poste, à toute heure du jour et de la nuit.

Journal La Mée Châteaubriant

Oui à l'ouverture des écoles, en continu.

L'avis du Conseil économique et social, 26 février 2007

Sommaire

- [Le point de vue de la CGT et de la CFDT](#)
- [Mensonge aux Castelbriantais](#)
- [Facteurs en culottes courtes](#)
- [La nuit ... un livre](#)
- [Bravo ! libéralisons !](#)
- [La trame du drame qui se noue](#)
- [CSF : Non à l'ouverture des magasins le \(...\)](#)
- [ACO : Entre sourire et grimace](#)
- [Les beaux dimanches](#)
- [Disponibles 7 jours sur 7](#)
- [Et ça r'commence !](#)
- [Conseil économique et social : ne pas \(...\)](#)
- [Une braderie et 42 brebis galeuses](#)
- [Travail le dimanche](#)

Ecrit le 6 décembre 2006

Le point de vue de la CGT et de la CFDT

Le 29 novembre 2006, dans Ouest-France, le secrétaire de mairie de Châteaubriant annonce, tout fiérot, que les grandes surfaces commerciales de la ville vont être ouvertes les dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre. Il précise que les organisations syndicales ont été consultées.

Le soir même dans une lettre ouverte, l'Union Locale CGT réplique :

Monsieur le Maire,

« Rien ne peut justifier ce type d'ouverture, les consommateurs ne vont pas doubler leurs achats ! »

Le prétexte donné par la mairie : que les dimanches 24 et 31 décembre les produits vendus (poissons, crustacés) seraient frais ! ou qu'il est nécessaire d'aller chercher au dernier moment les plats préparés. Pour la CGT c'est un faux prétexte : *« ces jours-là il n'y aura pas de pêche » « ni livraison de produits frais ! » et « que les produits soient frais dans les locaux des grandes surfaces ou chez soi , quelle différence ? »*

« Où sont les intérêts des salariés de ces commerces ? Vous autorisez, par cet arrêté, de les faire travailler le 24 et 31 décembre jusqu'à 13 h ? Ces salariés que nous représentons sont indignés » .

La CGT laisse entendre aussi que le maire est un menteur quand il dit avoir consulté les organisations syndicales : *« Vous savez notre position syndicale qui est contre l'ouverture des magasins les dimanches et jours fériés mais vous ne pouvez pas dire que vous nous avez contactés » .*

Boycott ?

« Monsieur le maire, nous appelons les consommateurs, salariés, à utiliser le droit de dire non au travail du dimanche par la grève de la consommation, le boycott des commerces les dimanches 24 et 31 décembre 2006 »

Mensonge aux Castelbriantais

Dans un communiqué du 1er décembre 2006, l'Union Locale CFDT déclare :

« Non. Ni l'Union Locale CFDT ni l'Union Départementale CFDT n'ont été consultées par la Mairie de Châteaubriant pour donner un avis sur l'ouverture des magasins les dimanches 24 et 31 décembre.

Evidemment, nous aurions contesté cette nouvelle tentative de déréglementation du travail, cette nouvelle régression sociale et sociétale.

Evidemment, nous aurions prouvé que les consommateurs ne peuvent pas dépenser 150 euros s'ils disposent de 100 euros dans leurs poches.

Evidemment, nous aurions démontré qu'il s'agit uniquement pour les enseignes de la grande distribution de tenter de récupérer une part de marché au concurrent.

Evidemment, nous aurions alerté la municipalité de Châteaubriant sur les risques de mise en péril du commerce de proximité en centre ville.

Mais pourquoi s'affranchir d'une consultation, d'un débat, d'une discussion avec les organisations syndicales et préférer le mensonge ridicule ? ».

[\[fleche\] Haut de page](#)

La CFDT et la CGT protestent. Malheureusement un certain nombre de consommateurs iront cependant dans les grandes surfaces les dimanches de décembre.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi ne pas travailler la nuit, comme en Chine ? Pourquoi ne pas faire travailler les enfants dès 13 ans ou même avant.

Nous exagérons ? Même pas !

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 6 décembre 2006

Facteurs en culottes courtes

Selon le journal l'Humanité du 28 novembre 2006, confirmé par Le Monde et le Figaro du lendemain : en Allemagne,

certains n'hésitent pas à vouloir faire travailler les jeunes avant l'âge légal.

Le syndicat allemand des services Ver.Di vient ainsi de dénoncer les annonces d'emploi du groupe TNT Post qui recherche de jeunes facteurs âgés de treize ans.

Réponse de TNT, deuxième distributeur de courrier en Allemagne après la Deutsche Post : « *Nous ne faisons travailler des enfants de treize ans que s'ils ont une autorisation parentale.* ». Selon Roland Jager, directeur de TNT, les jeunes distribueront des catalogues et des prospectus et seront payés entre 10 et 15 euros pour une tournée de trois heures.

Facteurs en culottes courtes, il fallait y penser. À quand le travail en couches-culottes ? (1) Décidément, on vit une époque formidable...

La nuit ... un livre

Le Sénat à Berlin a autorisé les magasins à ouvrir, depuis le 17 novembre 2006, 24 heures sur 24 du lundi au samedi et jusqu'à dix dimanches par an. D'autres régions d'Allemagne devraient en faire autant.

Le premier à en user a été, à Berlin, Peter Dussmann, propriétaire d'une librairie qui a décrété la nuit blanche au profit du consommateur. Il entend aller plus loin encore. « *La lutte continue, annonce-t-il, nous nous débarrasserons aussi du dimanche.* »

Le courroux des commerçants

La question des dimanches suscite le courroux des commerçants allemands qui craignent une distorsion de concurrence.

La libéralisation risque de désavantager les petits commerces. « Les grands groupes ont les moyens de prolonger les horaires alors que les petits commerces ne pourront pas suivre le mouvement et vont se retrouver sur le carreau », explique un syndicaliste.

Les syndicats allemands craignent qu'une libéralisation des horaires d'ouverture n'augmente la pression sur les salaires. Le patronat a d'ores et déjà annoncé son intention de supprimer une partie des suppléments salariaux versés aux employés à partir de 18 h 30.

De plus, « nous craignons que les grands groupes continuent de supprimer des emplois qualifiés en faisant de plus en plus appel à des intérimaires qu'ils rémunèrent souvent moins bien que leurs salariés »

Jusqu'à maintenant, l'allongement de la durée d'ouverture n'a pas été forcément synonyme de bénéfices pour le commerce. L'augmentation de la consommation n'est pas liée à la durée d'ouverture des magasins : elle dépend du niveau de salaires !

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 6 décembre 2006

Bravo ! libéralisons !

Oui à l'ouverture de tous les magasins, la nuit et les dimanches.

Oui à l'ouverture des banques, et bureaux de poste, à toute heure du jour et de la nuit.

Oui à l'ouverture des écoles, en continu.

Oui aux matches de foot, vers 5 heures du matin.

Oui au ramassage des poubelles vers 23 heures.

Allumons des lumières partout, en ville, en campagne, dans les bureaux, les magasins, les usines. Travaillons, tous !

A propos : le maire de Châteaubriant a décidé de tenir une permanence ouverte à tous les Castelbriantais, à 4 h du matin en mairie tout le mois de décembre.

Cars à bouffe

Etant donné que Nantes et Angers n'ont pas accepté l'ouverture des magasins les dimanches de décembre, la mairie de Châteaubriant propose d'affréter des cars au départ de ces deux grandes villes pour que les pauvres consommateurs lésés puissent assouvir leur fièvre acheteuse dans notre belle ville. Il y aura un départ toutes les 10 minutes à partir du Quai des 50 otages à Nantes et de la Place du Ralliement à Angers.

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 13 décembre 2006

La trame du drame qui se noue

Fièvre acheteuse à Châteaubriant

L'information de la semaine dernière, comme quoi le maire de Châteaubriant allait mettre des cars à la disposition des Nantais et des Angevins, pour qu'ils viennent faire leurs courses à Châteaubriant, a provoqué des émotions en ville et notamment à la mairie où on a évoqué tout de suite un scénario catastrophe avec l'éventualité de déclencher un plan « *orfrais* ».

Un entraînement particulier a mobilisé gendarmes, pompiers et police municipale dans la nuit du 6 décembre, pour qu'ils soient prêts à intervenir vigoureusement. Voici la trame du drame qui se noue.

Anti-cipation

Nous sommes le 24 décembre 2006. Dès potron-minet, dans le petit matin frisquet, une file interrompue d'autobus déverse les 500 000 consommateurs enfiévrés venus de Nantes ou d'Angers faire leurs courses à Châteaubriant. « *Du frais ! Du frais* » scandent les uns. « *Priorité aux Nantais* » scandent les autres. Cependant que les Angevins tentent de forcer le passage sous les yeux effarés des indigènes du cru.

En même temps des voitures particulières se ruent vers Châteaubriant, provoquant d'énormes bouchons et donc un pic de pollution au point que TF1 songe un moment à en faire l'ouverture de son journal de 20 heures..

On a fait croire aux clients ayant emprunté les cars à bouffe qu'ils bénéficieraient d'une priorité d'achat : et voilà que, sans vergogne, ils dévalisent les magasins castelbriantais.

Mais ceux qui sont venus en voiture, après s'être tapé une enfilade de 15 ronds-points (c'est pire qu'à Nantes), sont parqués sur les parkings à la porte inaccessible des temples de la consommation. En colère ils convergent vers la mairie de Châteaubriant.

Les Castelbriantais, paniqués et privés de leurs produits frais n'ont plus qu'une idée : se rassembler, eux aussi, devant la mairie : « *du pain, du pain !!!* » crient les uns. « *Du frais ! Du frais !!!* » s'égosillent les autres. La police municipale, appelée en hâte, prépare ses chiens dans la perspective d'une dispersion musclée à effectuer. Mais cela ne fait pas l'affaire des élus qui préfèrent temporiser.

« *Du pain ! Du frais ! Du frais ! Du pain* » : la foule tape des pieds pour se réchauffer. Il se produit alors un phénomène incroyable : la chaleur générée par la colère des uns et le piétinement des autres fait fondre la patinoire dont les eaux déferlent en bouillonnant vers la Chère provoquant des inondations jusqu'à Redon.

Le pauvre compresseur Aggreko, vexé d'être mis hors d'état de faire du froid, explose tout à coup, occasionnant au moins 50 000 Euros de dégâts pour la com'com.

Et voilà les animations de Noël foirées. Mais cela ne fait pas l'affaire des élus !

Le maire réfléchit vite et prend une décision courageuse : pour calmer les esprits, il transforme sa permanence nocturne (4 h du matin), en séance de dégustation de vin chaud. Le personnel municipal est spécialement rappelé pour cette grande opération de communication et de convivialité vinifique. Par chance, la manoeuvre réussit et la foule enivrée se retire peu à peu.

Certains acheteurs, chauds de boire, tentent alors de reprendre la route. Ce qui provoque l'ire de gendarmes décidés à protéger malgré eux ces nanto-angevinais avinés.

Sans consulter le Conseil Général, ils décident de réquisitionner la grande Salle Verte du Château, pour stocker les gardés-à-vue que le vin chaud a rendu gais.

Mon Dieu, mon Dieu ! De nouvelles perturbations en préparation ?? Que faire ? Que faire ?

Voyez là, Castelbriantais, les conséquences épouvantables de la décision ultra-libérale de votre premier magistrat. Que faire ? Que faire ?

Si vous avez des idées, participez au débat et envoyez vos suggestions à la mairie de Châteaubriant à l'adresse suivante :

Jeu concours 500 000 clients à Châteaubriant Hôtel de Ville Place Ernest Bréant 44110 CHATEAUBRIANT

Les citoyens dont les solutions seront jugées acceptables gagneront une priorité d'achat dans les grands magasins les 24 et 31 décembre 2006.

Qu'on se le dise !

Amis du Pays de La Mée
Ce ne sont là que conjectures
Quand les temps sont durs
Il vaut mieux rire que pleurer

A part ça, voici un communiqué, sérieux, lui : il émane de la CSF (confédération syndicale des familles) :

CSF : Non à l'ouverture des magasins le dimanche

Des grandes surfaces sont ouvertes le dimanche et malheureusement certains consommateurs y vont en nombre. C'est une remise en cause totale des conditions de vie en ce qui concerne la vie de famille, les loisirs, la pratique du sport ou la vie associative. Seul le profit est privilégié au détriment de la personne

La CSF demande à tous les consommateurs d'adopter une démarche citoyenne et de boycotter ces magasins les 24 et 31 décembre

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 20 décembre 2006

ACO : Entre sourire et grimace

Ils avaient tout prévu pour se retrouver en famille ou avec des amis ou bien ils n'avaient rien prévu et puis patatras ce dimanche, jour de repos habituel, le dieu « *consommation* » est passé par là : il faut à tout prix ouvrir le magasin sinon notre « *dieu consommation* » et notre « *dieu profit* » vont piquer une colère monstre.

En ce dimanche 24 décembre, si nous étions à la place du salarié qui est au travail au lieu de rester en famille, de préparer la fête ou de se reposer, quel visage aurions-nous ? Celui du sourire ou celui de la grimace ?

Pour nous, chrétiens en ACO (Action Catholique Ouvrière), la fête de Noël est synonyme d'un bonheur partagé entre tous. En faisant nos courses le 24 décembre, que partageons-nous avec les salariés du commerce ? Le même salaire ? Les mêmes contraintes ? Le même stress ? Faisons preuve d'un peu de bons sens, d'humanité, de solidarité.

Noël, naissance d'un Dieu qui prend visage humain, vient nous dire l'essentiel pour nos vies d'hommes et de femmes. Nous pourrions le traduire aujourd'hui par : solidarité, fraternité, partage.

Et si, en ce dimanche veille de Noël, comme les autres dimanches, nous nous mettions à aimer, à vivre ensemble en privilégiant un jour de repos commun pour permettre les relations sociales, des temps de rencontres, des temps spirituels, des temps en famille...

Ils sont déjà assez nombreux ceux que leur emploi, au service des personnes, oblige à travailler le dimanche.

L'ACO est heureuse de la décision prise par les maires de ne pas autoriser l'ouverture des magasins le dimanche et demande à tous les autres d'en faire autant.

Action Catholique Ouvrière De Loire-Atlantique

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 28 décembre 2006 :

Les beaux dimanches

L'ouverture des magasins les dimanches 24 et 31 décembre a fait couler beaucoup d'encre. Après les syndicats CGT-CFDT-CFTC, après la Confédération syndicale des familles, après l'Action Catholique Ouvrière, les élus d'opposition au Conseil Municipal de Châteaubriant désapprouvent l'autorisation donnée par le maire. « *Invoquer la liberté des salariés consommateurs pour imposer à une autre catégorie de travailleurs une aggravation de leurs conditions de vie, c'est remettre en cause le repos du 7e jour au nom de la liberté d'acheter quand bon nous plaît. C'est le pouvoir d'achat des familles qui conditionne les achats et non l'amplitude de l'ouverture des commerces. Ce qui est en jeu c'est la recherche du profit maximum et non les intérêts des consommateurs et des salariés* ».

Selon une enquête de la CGPME (sur 811 questionnaires) : 87 % des commerçants sont favorables à une fermeture hebdomadaire et 90 % d'entre eux souhaitent que ce soit le dimanche.

Lien social ?

Selon un sondage CSA-Le Parisien, les Français sont partagés à 50-50. Ceux qui sont le plus favorables à l'ouverture le dimanche sont les étudiants (82 %), les femmes au foyer (57 %) et les chômeurs (52 %). S'agit-il pour eux de pouvoir faire leurs courses ?

Ou s'agit-il de la recherche d'un lien social ?

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 13 janvier 2007

Disponibles 7 jours sur 7

Selon Canadian Press du 4 janvier 2007, Wal-Mart, la multinationale du commerce au détail, premier employeur privé américain, est sur le point de modifier profondément les horaires de son personnel des Etats-Unis afin d'adapter la disponibilité des salariés à l'affluence de la clientèle dans ses grandes surfaces.

La nouvelle a été rapportée mercredi le 3 janvier par le « Wall Street Journal ».

En tant que numéro un mondial de la grande distribution, Wal-Mart crée la tendance et de nombreux distributeurs s'inspirent déjà de ce nouveau système, qui s'annonce comme un véritable casse-tête pour les employés.

L'entreprise Wal-Mart souhaite fixer les horaires d'une grande partie de ses 1,3 million d'employés en utilisant un système informatique qui permettra d'adapter les effectifs à l'affluence dans les magasins.

Ce changement, qui mettra fin aux horaires fixes des employés, devrait permettre des gains de productivité : le logiciel utilisé suivra l'évolution des ventes de chaque magasin, le nombre de transactions et la fréquentation toutes les 15 minutes, puis, comparera les chiffres récoltés sur sept semaines avec ceux de l'année précédente avant d'établir l'emploi du temps des employés.

Un tel système permettra par exemple à un magasin de commencer la journée avec des effectifs renforcés, qui diminueront tout au long de la journée avant d'augmenter de nouveau au moment de l'affluence de fin de journée. Les employés devront se rendre disponibles à tout moment, sept jours sur sept, ce qui signifie qu'ils ne pourront pas prévoir quand ils auront besoin d'une personne pour garder leurs enfants. De plus, ils ne seront plus en mesure de savoir avec certitude combien ils gagneront chaque mois puisqu'ils devront suivre l'activité du magasin.

Le système permettra également de détecter le moment où il faudrait payer l'employé en heures supplémentaires. La société pourra alors le mettre en congé un certain temps afin de limiter ses coûts.

Selon certains analystes, le nouveau système produira plus de travail à temps partiel irrégulier. « L'idée, c'est que les employés ne seront plus un coût fixe mais un coût variable. Cela est-il bon pour les travailleurs ? Sans doute pas » : les syndicats critiquent le système décidé par Wal-Mart, qui demande aux employés à la fois d'être plus disponibles et de sacrifier leurs emplois du temps prévisibles. Et si cela ne leur convient pas ? Virés !

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 17 janvier 2007 :

Et ça r'commence !

L'année 2007 commence à Châteaubriant aussi mal qu'elle a fini : le maire a déjà signé deux autorisations d'ouverture de magasins le dimanche 14 janvier, en raison des soldes : magasins d'habillement et d'automobiles. Les salariés qui travaillent le dimanche doivent, en principe, récupérer les heures et bénéficier d'une majoration de salaire. Mais il y a des magasins où il ne fait pas bon demander le respect des principes.

Pour le ministre des finances, un projet de loi, prévu pour fin février, ferait que « entre les deux périodes de soldes, les magasins (...) pourront procéder à des liquidations de fin de série où l'on trouvera des prix cassés comme pendant les soldes. On n'aura pas à attendre ces deux grands moments du commerce que sont les soldes d'hiver ou les soldes d'été » .

Comme ça il y aura un bon prétexte pour faire travailler les salariés, souvent, à des horaires de plus en plus atypiques.

A propos, le magasin Pier-Import de Châteaubriant a définitivement fermé ses portes le 13 janvier 2007. Un samedi ! Les deux vendeuses sont liquidées.

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 7 mars 2007

Conseil économique et social : ne pas banaliser le dimanche

Le débat a rebondi ces jours-ci avec l'avis donné par le Conseil Economique et Social en date du 26 février 2007. (2)

Le Conseil économique et social considère qu'il est nécessaire de conserver un point d'ancrage stable pour la vie familiale, le lien social et les activités associatives.

Même si l'évolution des modes de vie et l'interpénétration des temps de travail et des temps de loisirs modifient les rythmes et confèrent une plus grande latitude quant aux choix individuels des jours de repos, le dimanche conserve un caractère structurant pour le plus grand nombre.

Une extension généralisée de l'ouverture dominicale des commerces entraînerait des modifications structurelles substantielles dans l'organisation du fonctionnement de la société, impliquant nombre d'autres professions et notamment les services publics, les services à la personne (ouverture de crèches pour garder les enfants...) et les services de logistique et de maintenance.

De même l'équilibre entre les diverses formes de commerce pourrait se voir remis en cause de façon accélérée. Dès lors, la question posée est celle du modèle de société auquel nous aspirons.

Le Conseil économique et social recommande de ne pas banaliser cette journée en généralisant l'ouverture des commerces et de maintenir le principe du repos dominical. Il suggère d'ouvrir à ce propos un débat sociétal plus large.

[\[fleche\] Haut de page](#)

Ecrit le 18 juin 2008

Une braderie et 42 brebis galeuses

Dans un communiqué, la CFDT se déclare hostile à l'ouverture des magasins le dimanche :

« Le Maire de Châteaubriant autorise le déroulement de la braderie de juin le samedi 14 et dimanche 15 juin, et ceci comme à son habitude sans concertation avec les syndicats de salariés.

La CFDT dénonce un nouveau passage en force de la municipalité et regrette que les commerçants ne s'inquiètent pas de la vie de famille des salariés concernés par ces ouvertures. La CFDT invite les Castelbriantais à flâner dans notre belle ville pour cette journée de Fête des Pères mais sans faire d'achats le jour du repos dominical afin de décourager ces commerçants qui pensent que le pouvoir d'achat est en hausse.

Le travail le dimanche signe la mort du « vivre ensemble ». »

ooo

Parallèlement un groupe de commerçants, (42 signataires) que le responsable de l'association professionnelle ACTION qualifie de « *brebis galeuses* » a souhaité faire la braderie le vendredi 13 et le samedi 14, et a contesté le prix, élevé à ses yeux, de la participation financière demandée. Bref, ça brade à Châteaubriant ! Et le temps gris du dimanche matin n'a pas calmé les esprits.

Travail le dimanche

[La réglementation](#)

[Le code du travail](#)

[Le maire et les commerces](#)

[Rémunération du dimanche](#)

[L'avis des commerçants](#)

[Les Français : 50-50 . Faire ses courses ? Ou chercher un lien social ?](#)

[L'avis du conseil économique et social, février 2007](#)

Post-scriptum :

(1) Faire travailler les enfants ? Ce seront toujours les familles modestes qui devront recourir à cet expédient. Tandis que les enfants des familles aisées iront au théâtre, ou au cinéma ou à l'école de musique

(2)

[L'avis du conseil économique et social, février 2007](#)